

**REGLEMENT DU JEU LIDL EN LIGNE**  
**« PARTAGEONS LE GOUT DU TERRAIN »**

**ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

La société LIDL S.N.C., au capital de 458.000.000 euros, inscrite au RCS de Créteil sous le numéro : 343 262 622, dont le siège social est situé 72, avenue Robert Schuman 94533 Rungis Cedex et dont l'activité principale est la distribution à dominante alimentaire, organise un jeu intitulé « Partageons le goût du terrain » (ci-après dénommé « le jeu »).

Ce Jeu n'est pas géré, sponsorisé ou associé à Facebook ou Instagram.

Les informations fournies par les participants, qui seront utilisées uniquement pour le jeu, sont destinées à LIDL ou toute entreprise qu'elle pourra mandater pour sa mise en place (ci-après dénommée « LIDL » ou « société organisatrice »), et non Facebook ou Instagram.

**ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION / DEROULEMENT DU JEU**

**2.1 Durée :**

Le jeu débute le 13/11/23 à 10 h 00 et se termine le 03/12/23 à 23 h 59 (date et heure françaises de connexion faisant foi), soit 3 semaines de jeu.

Ce jeu est accessible sur Internet uniquement à l'adresse suivante : <https://www.jeux-lidl.fr/mondial-de-handball-feminin-2023> (ci-après dénommé le « site »).

**2.2 Participants :**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception du personnel de la société LIDL France, de ses filiales et de ses prestataires intervenant dans l'organisation du jeu : le personnel de la société d'Adictiz, inscrite sous le RCS de Lille sous le numéro 504 614 892, 2 rue Fourier, 59000 Lille, agence de communication.

La participation n'est pas en rapport avec l'achat de produits Lidl.

**2.3 Conditions de participation :**

Pour participer, il faut :

1. Se connecter entre le 13/11/23 à 10 h 00 et le 03/12/23 à 23 h 59 inclus (date et heure française de connexion faisant foi) à l'adresse suivante : <https://www.jeux-lidl.fr/mondial-de-handball-feminin-2023>
2. Cliquer sur l'icône « Partageons le goût du terrain » ;
3. Attendre d'être redirigé sur le lien « Partageons le goût du terrain » et suivre les instructions décrites sur la page.

Un formulaire de participation s'affichera, le participant devra renseigner son prénom, nom, adresse mail. Après avoir complété et validé le formulaire, accepté les conditions de participation et les informations sur la protection des données personnelles, l'inscription est enregistrée et le participant est redirigé vers :

- Une page d'explication du jeu qui comprend les photos des joueuses à retrouver dans le jeu « memory » Ainsi qu'une pop-in optionnelle pour découvrir l'intégralité de l'équipe
- Jeu memory : le participant doit retrouver les 6 paires d'images représentant les photos des joueuses de l'équipe de France dans le temps imparti **pour être inscrit au tirage au sort.**
- Selon trois périodes données, le participant pourra voter pour des matchs différents.

Les participants ne peuvent voter qu'une seule fois par jour. S'ils souhaitent voter pour un autre match, ils doivent revenir dans les jours suivants pour enregistrer leur vote.

Du 13/11/23 au 20/11/23 : Une fois les paires retrouvées, le participant pourra voter une fois par jour pour le match qu'il souhaite :

- Des phases de qualifications
- Du tour principal
- De la phase finale

Du 20/11/23 au 27/11/23 : Une fois les paires retrouvées, le participant pourra voter une fois par jour pour le match qu'il souhaite :

- Du tour principal
- De la phase finale

Du 27/11/23 au 03/12/23 : Une fois les paires retrouvées, le participant peut voter une fois par jour pour le match de la phase finale (demi-finale et finale) auquel il souhaiterait assister s'il est tiré au sort.

Tout vote pendant la période du jeu entraîne automatiquement l'inscription au **tirage au sort** sur la période de participation concernée.

- Le participant peut partager la nouvelle avec ses amis sur ses réseaux sociaux (Facebook, Twitter)

Aucune réclamation ne peut être formulée à l'encontre de la société organisatrice par un participant n'ayant pu se connecter suite à un problème technique temporaire.

Il est également précisé que les champs obligatoires pour la validation de l'inscription au jeu sont les suivants : nom, prénom, adresse e-mail et prise de connaissance par l'internaute du règlement du jeu et des mentions sur la protection des données personnelles.

Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs e-mails ou plusieurs adresses IP.

Tout autre mode de participation que le site Internet ou l'application est exclu. En conséquence, toute participation sur papier libre ou sur tout autre support ne pourra être prise en compte.

#### **2.4 Inscription incomplète ou erronée**

Toute inscription incomplète ou avec des informations erronées ne permettant pas de contacter le participant en cas de gain, ainsi que toute participation de personne non autorisée à jouer ou ne respectant pas le présent règlement, sera considérée comme nulle.

Les participants dont la participation sera déclarée nulle ne pourront prétendre au gain d'un lot.

Tout lot qui, pour une quelconque raison que ce soit, n'aurait pas été attribué, restera la propriété exclusive de la société organisatrice qui restera libre d'en disposer comme elle le souhaite.

#### **2.5 Newsletter Lidl :**

L'abonnement à la newsletter de LIDL proposé avant la participation au jeu est optionnel et n'a aucun impact sur la participation ou les chances de gain. Si le participant choisit de s'abonner à la newsletter LIDL, ses données personnelles seront traitées conformément à la politique de protection des données personnelles consultable sur lidl.fr. Les modalités de désabonnement y sont clairement indiquées.

### **ARTICLE 3 : DETERMINATION DES GAGNANTS ET LOTS MIS EN JEU**

### 3.1 Lots mis en jeu

#### 3.1.1 Lots mis en jeu pour le Tirage au sort

Nombre total de lots mis en jeu pour toute la durée de l'opération : 9

Soit à gagner pour chaque période :

- Du 13/11/23 à 10 h 00 jusqu'au 20/11/23 à 10 h 00 :

#### **1 x 2 places VIP pour le match du 30/11/2023 France-Angola (mondial de handball féminin).**

Prix du match et du voyage inclus (vol aller et retour France- Stavanger (Norvège) avec transferts aéroports- hôtel à Stavanger + hébergement 1 nuit en hôtel 3\* en chambre double / twin pour deux personnes / Transfert hôtel – salle / accompagnement de l'agence Gate One durant le séjour (accompagnement téléphonique tout au long du séjour pour toute demande d'assistance). Repas et boissons à la charge du gagnant, ainsi que le transfert du domicile à l'aéroport au départ et au retour.

**Attention : le/la gagnant(e) devra se rendre disponible toute la journée des 30 novembre et 1er décembre 2023**

Valeur commerciale unitaire indicative totale 850€ / personne TTC

#### **1 x 2 places VIP pour le match du 02/12/2023 Islande-France (mondial de handball féminin).**

Prix du match et du voyage inclus (vol aller et retour France- Stavanger avec transferts aéroports- hôtel à Stavanger + hébergement 1 nuit en hôtel 3\* en chambre double / twin pour deux personnes / Transfert hôtel – salle / accompagnement de l'agence Gate One durant le séjour (accompagnement téléphonique tout au long du séjour pour toute demande d'assistance). Repas et boissons à la charge du gagnant ainsi que le transfert du domicile à l'aéroport au départ et au retour.

**Attention : le/la gagnant(e) devra se rendre disponible toute la journée des 2 et 3 décembre 2023**

Valeur commerciale unitaire indicative totale de 850€ / personne TTC

#### **1 x 2 places VIP pour le match du 04/12/2023 France-Slovénie (mondial de handball féminin).**

Prix du match et du voyage inclus (vol aller et retour France-Stavanger avec transferts aéroports- hôtel à Stavanger + hébergement 1 nuit en hôtel 3\* en chambre double / twin pour deux personnes / Transfert hôtel – salle / accompagnement de l'agence Gate One durant le séjour (accompagnement téléphonique tout au long du séjour pour toute demande d'assistance). Repas et boissons à la charge du gagnant ainsi que le transfert du domicile à l'aéroport au départ et au retour.

**Attention : le/la gagnant(e) devra se rendre disponible toute la journée des 4 et 5 décembre 2023**

Valeur commerciale unitaire indicative totale de 850€ / personne TTC

- Du 20/11/23 à 10 h 01 jusqu'au 27/11/23 à 10 h 00 :

#### **1 x 2 places VIP pour le match du 06/12/2023 (match à définir) (mondial de handball féminin).**

Prix du match et du voyage inclus (vol aller et retour France- Trondheim avec transferts aéroports- hôtel à Trondheim + hébergement 1 nuit en hôtel 3\* en chambre double / twin pour deux personnes / Transfert hôtel – salle / accompagnement de l'agence Gate One durant le séjour (accompagnement téléphonique tout au long du séjour pour toute demande d'assistance). Repas et boissons à la charge du gagnant ainsi que le transfert du domicile à l'aéroport au départ et au retour.

**Attention : le/la gagnant(e) devra se rendre disponible toute la journée des 6 et 7 décembre 2023**

Valeur commerciale unitaire indicative totale de 950 € / personne TTC

#### **1 x 2 places VIP pour le match du 08/12/2023 (match à définir) (mondial de handball féminin).**

Prix du match et du voyage inclus (vol aller et retour France- Trondheim avec transferts aéroports- hôtel à Trondheim + hébergement 1 nuit en hôtel 3\* en chambre double / twin pour deux personnes / Transfert hôtel – salle / accompagnement de l'agence Gate One durant le séjour (accompagnement téléphonique tout au long du séjour pour toute demande d'assistance). Repas et boissons à la charge du gagnant) ainsi que le transfert du domicile à l'aéroport au départ et au retour.

**Attention : le/la gagnant(e) devra se rendre disponible toute la journée des 8 et 9 décembre 2023**

Valeur commerciale unitaire indicative totale de 950€ / personne TTC

**1 x 2 places VIP pour le match du 10/12/2023 (match à définir).**

Prix du match et du voyage inclus (vol aller et retour France- Trondheim avec transferts aéroports- hôtel à Trondheim + hébergement 1 nuit en hôtel 3\* en chambre double / twin pour deux personnes / Transfert hôtel – salle / accompagnement de l'agence Gate One durant le séjour (accompagnement téléphonique tout au long du séjour pour toute demande d'assistance). Repas et boissons à la charge du gagnant) ainsi que le transfert du domicile à l'aéroport au départ et au retour.

**Attention : le/la gagnant(e) devra se rendre disponible toute la journée des 10 et 11 décembre 2023**

Valeur commerciale unitaire indicative totale de 950€ / personne TTC

**1 x 2 places VIP pour le match du 12/12/2023 (match à définir).**

Prix du match et du voyage inclus (vol aller et retour France- Trondheim avec transferts aéroports- hôtel à Trondheim + hébergement 1 nuit en hôtel 3\* en chambre double / twin pour deux personnes / Transfert hôtel – salle / accompagnement de l'agence Gate One durant le séjour (accompagnement téléphonique tout au long du séjour pour toute demande d'assistance). Repas et boissons à la charge du gagnant) ainsi que le transfert du domicile à l'aéroport au départ et au retour.

**Attention : le/la gagnant(e) devra se rendre disponible toute la journée des 12 et 13 décembre 2023**

Valeur commerciale unitaire indicative totale de 950€ / personne TTC

- Du 27/11/23 à 10 h 01 jusqu'au 03/12/23 à 23 h 59 :

**1 x 2 Places VIP pour le match du 15/12/2023 (match à définir)**

Prix du match et du voyage inclus (vol aller et retour France- Billund avec transferts aéroports- hôtel à Herning + hébergement 1 nuit en hôtel 4\* avec petits-déjeuners pour deux personnes / Transfert hôtel – salle / accompagnement de l'agence Gate One durant le séjour (accompagnement téléphonique tout au long du séjour pour toute demande d'assistance). Repas et boissons à la charge du gagnant) ainsi que le transfert du domicile à l'aéroport au départ et au retour.

**Attention : le/la gagnant(e) devra se rendre disponible toute la journée des 15 et 16 décembre 2023**

Valeur commerciale unitaire indicative totale de 1050€ / personne TTC

**1 x 2 Places VIP pour le match du 17/12/2023 (match à définir)**

Prix du match et du voyage inclus (vol aller et retour France- Billund avec transferts aéroports- hôtel à Herning + hébergement 1 nuit en hôtel 4\* avec petits-déjeuners pour deux personnes / Transfert hôtel – salle / accompagnement de l'agence Gate One durant le séjour (accompagnement téléphonique tout au long du séjour pour toute demande d'assistance). Repas et boissons à la charge du gagnant ainsi que le transfert du domicile à l'aéroport au départ et au retour.

**Attention : le/la gagnant(e) devra se rendre disponible toute la journée des 17 et 18 décembre 2023**

Valeur commerciale unitaire indicative totale de 1050€ / personne TTC

### **3.2 Déroulement des tirages au sort**

Au total, 3 tirages aux sorts seront effectués le 20/11/23 ; le 27/11/23 et le 04/12/23, dans un délai maximum de 3 jours après la fin de chaque période de jeu. Les gagnants et les suppléants seront tirés au sort à partir du fichier issu des participations enregistrées durant chaque période de jeu.

Un même utilisateur peut voter pour tous les matchs qu'il souhaite sur toute la durée du jeu.

#### **Première période :**

- Les participants qui auront voté entre le 13/11/2023 et le 20/11/2023 peuvent tenter leur chance pour gagner des places pour les matchs de la phase de qualification, du tour principal et de la phase finale.
- Le tirage au sort du 20/11/2023 sera effectué à partir d'un extract des utilisateurs qui auront voté pour les matchs de qualification lors de la première période de jeu.

**Deuxième période :**

- Les participants qui auront voté entre le 20/11/2023 et le 27/11/2023 peuvent tenter leur chance pour gagner des places pour les matchs du tour principal et de la phase finale.
- Le tirage au sort du 27/11/2023 sera effectué à partir d'un extract des utilisateurs qui auront voté pour les matchs de la phase du tour principal lors de la première et deuxième période de jeu.

**Troisième période :**

- Les participants qui auront voté entre le 27/11/2023 et le 03/12/2023 peuvent tenter leur chance pour gagner des places pour les matchs de la phase finale.
- Le tirage au sort du 04/12/2023 sera effectué à partir d'un extract des utilisateurs qui auront voté pour les matchs de la phase finale lors de la première, deuxième et troisième période de jeu.

Il est précisé que, par exemple, le troisième tirage au sort qui aura lieu le 04/12/2023 tiendra compte de tous les votes pour la phase finale, qu'ils aient été réalisés lors de la première, deuxième ou troisième période. Le vote d'un participant pour la phase finale effectué durant la première période sera par exemple éligible au tirage au sort du 04/12/2023.

Ces tirages au sort seront effectués par la responsable social media de la société organisatrice ou toute personne qu'il(elle) aura désignée en cas d'empêchement pour désigner le(s) gagnant(s). Pour vérifier la date de participation, le moment de réception des données est enregistré électroniquement sur le serveur de la société organisatrice (fuseau horaire de Paris).

Il ne sera pris en compte qu'un seul lot par personne pour toute la période de jeu. Ainsi, tout gagnant multiple d'un même type de lot accepte d'ores et déjà de voir son gain cantonné à un seul lot.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables contre leur valeur en argent.

La société organisatrice se réserve la faculté de remplacer les lots par des dotations de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigent.

**ARTICLE 4 : INFORMATION DES GAGNANTS ET REMISE DES LOTS**

Chaque gagnant sera prévenu individuellement à l'adresse e-mail enregistrée lors de la participation dans un délai moyen de 3 jours suivant sa désignation.

Les gagnants devront répondre à l'email dans les 2 jours suivants avec les informations suivantes :

- Numéro de téléphone
- Nom
- Prénom
- Disponibilité à l'événement

Après que les gagnants aient été validés par la société organisatrice, les informations relatives aux gagnants seront transmises à l'agence (« GATE ONE ») aux fins de l'organisation du voyage. A cet effet, l'agence sera susceptible de demander le numéro de passeport du gagnant.

Si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 2 jours, la société organisatrice se réserve le droit de réattribuer le lot à un suppléant.

La société organisatrice ne peut être tenue pour responsable en cas de non-délivrance des e-mails annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant ou en cas de défaillance du fournisseur d'accès ou du réseau Internet.

La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi du lot à une adresse inexacte du fait de la transmission d'informations erronées par le gagnant.

Les lots non réclamés (comme par exemple si le gagnant ne récupère pas son lot dans les locaux de la Poste ou du transporteur), ou qui n'ont pas pu être remis au gagnant pendant un délai d'un mois, reviennent définitivement à la société organisatrice. Ce délai d'un mois court à compter du passage de la Poste ou du transporteur à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription. Dans ce cas, le gagnant ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

La société organisatrice n'est pas responsable de la perte des lots par la Poste ou le transporteur, ni des délais d'acheminement ou de livraison, ni de leur état au moment où ils sont délivrés aux gagnants.

Le cas échéant, il appartient à un gagnant de refuser un colis visiblement abîmé et d'effectuer seul toute démarche auprès de la Poste ou du transporteur selon que le lot lui a été remis par l'un ou par l'autre.

#### **ARTICLE 5 : LIMITE DE RESPONSABILITE**

La société organisatrice ne peut être tenue responsable :

- de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site ou du téléchargement de l'application ;
- des défaillances techniques, en particulier de défaillances du réseau, électriques ou informatiques. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité ;
- de tout dysfonctionnement technique et défaillance du réseau à moins que cela soit dû à des actions imprudentes ou intentionnelles, dont la société organisatrice serait responsable ;

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation et/ou de la jouissance du bien gagné.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable qu'à hauteur du nombre de lots prévus dans le présent règlement en cas de bugs informatiques affectants le nombre de gagnants.

#### **ARTICLE 6 : EXCLUSION, CESSATION PREMATUREE OU MODIFICATION DU JEU**

**6.1** Tout participant qui aura fraudé, tenté de le faire ou qui est suspecté d'avoir transgressé les conditions de participation, la société organisatrice se réserve la possibilité de l'exclure du jeu sans mise en garde. Cela concerne également les personnes qui se servent d'outils interdits/illicites (par ex. des outils des pirates informatiques/hacker, des virus, des chevaux de Troie etc.) ou acquièrent d'autres avantages par manipulation.

De plus, les personnes qui participent pour des tiers (avec ou sans leur consentement) peuvent être exclues du jeu. De surcroît, la participation par des clubs de loterie, des services automatisés et surtout par un service de loterie professionnelle n'est pas possible.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur âge. Toutes fausses indications relatives à l'identité ou à l'adresse des participants auront pour conséquence l'élimination immédiate du jeu.

**6.2** La société organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le règlement sans que cette décision ne puisse être mise en cause par les participants et sans un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

Elle ne pourra être tenue pour responsable si le présent jeu devait être modifié, reporté, annulé ou interrompu, et aura la possibilité de le faire à tout moment sans mise en garde, sans préavis et sans en indiquer les raisons. Les participants ne pourraient prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

La société organisatrice utilisera cette possibilité de modification, report, annulation ou interruption en particulier au cas où l'exécution de manière règlementaire ne serait pas possible pour des raisons techniques (par ex. des virus dans le système informatique, manipulations ou erreurs dans le logiciel) ou des raisons juridiques.

Au cas où une telle cessation résulterait du comportement d'un participant, la société organisatrice se réserve le droit d'exiger de cette personne la réparation du préjudice subi.

Tout changement affectant le présent règlement ou le déroulement du jeu fera l'objet d'un avenant publié sur lidl.fr.

## **ARTICLE 7 : DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

Toute demande ou réclamation quant au déroulement du jeu et à l'attribution des lots devront être transmises par écrit à la société organisatrice et au plus tard le 04/02/23 à l'adresse suivante : [socialmedia@lidl.fr](mailto:socialmedia@lidl.fr) Les demandes ou réclamations transmises hors délai ne seront pas traitées.

## **ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

### **8.1 Gestion du jeu « Partageons le goût du terrain »**

#### Finalités et bases juridiques du traitement

La société organisatrice, en sa qualité de responsable du traitement, procède à la collecte et à l'utilisation des données personnelles des participants listées dans les présentes dans le strict cadre du jeu, aux fins d'établir les tirages au sort des gagnants et d'organiser et suivre la distribution des lots. Ce traitement est basé sur l'acceptation du présent règlement de jeu (relation contractuelle). Les données personnelles des gagnants collectées dans le cadre du jeu pourront être réutilisées aux seules fins d'organisation des voyages.

Les données personnelles recueillies peuvent, le cas échéant, également être traitées à des fins de gestion des demandes de renseignements et des réclamations dans le cadre de notre intérêt légitime. Elles peuvent également l'être pour répondre à nos obligations légales.

#### Données traitées

- Pour les participants :
  - Nom
  - Prénom
  - Adresse e-mail
  - Votes matchs
  - Score
  - Parcours utilisateurs
  
- Pour le(s) gagnant(s)
  - Nom
  - Prénom
  - Adresse e-mail
  - Numéro de téléphone
  - Numéro de passeport
  - Votes matchs
  - Scores
  
- Pour les demandes renseignements, réclamations, et de communication du règlement :
  - Nom
  - Prénom

- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone
- Votes matchs
- Scores
- Parcours utilisateurs

#### Destinataires des données

En vertu de l'article 28 du règlement général sur la protection des données (RGPD), les sociétés « ADICTIZ » et « GATE ONE » sont sous-traitantes de la société organisatrice (« LIDL ») et ont respectivement conclu un contrat de sous-traitance préalablement à toute sous-traitance de données personnelles.

La société « ADICTIZ », est destinataire des données collectées. Cette dernière organise le jeu concours « Partageons le goût du terrain » aux seules fins de gestion de la participation au jeu, de gestion des gagnants et d'attribution des lots.

Pour les gagnants, elles peuvent être également collectées et stockées par la société GATE ONE pour l'organisation des voyages.

#### Durée de conservation des données

Les données seront conservées jusqu'au 04/12/2023 et le temps nécessaire au traitement des demandes pour les seuls besoins du jeu.

### **8.2 Envoi de la Newsletter LIDL**

#### Finalité et base juridique du traitement

Les données personnelles recueillies permettent de communiquer la Newsletter LIDL France aux abonnés. Ce traitement est basé sur votre consentement.

#### Données traitées

Seuls l'adresse e-mail, le nom et le prénom sont recueillis pour l'envoi de cette Newsletter.

#### Destinataires des données

Aucune société n'est destinataire de vos données pour les fins de diffusion de la Newsletter de LIDL France.

#### Durée de conservation des données

Les données sont conservées par LIDL jusqu'à ce que l'abonné se désabonne de la Newsletter LIDL.

### **8.3 Droits des participants au jeu et abonnés à la Newsletter**

En vertu de l'art. 15 parag. 1 du règlement général sur la protection des données (RGPD), vous avez le droit d'obtenir des informations sur les données à caractère personnel vous concernant traitées par LIDL. En outre, vous disposez d'un droit de rectification (art. 16 du RGPD), d'un droit à l'effacement (art. 17 du RGPD) et d'un droit à la limitation du traitement (art. 18 du RGPD) de vos données à caractère personnel. Vous disposez également d'un droit à la portabilité des données si les conditions de l'art. 20 du RGPD sont remplies ainsi que du droit de disposer des données après votre mort, en accord avec l'article 40-1 de la loi 78/17 du 6 janvier 1978.



Si le traitement des données est fondé sur l'art. 6 paragr. 1 f) du RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'opposition en vertu de l'art. 21 du RGPD. Si vous vous opposez à un traitement de données, cette opposition devient valable pour l'avenir, à moins que LIDL en tant que responsable du traitement ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent.

Si le traitement des données est fondé sur un consentement conformément à l'art. 6 paragr. 1 a) du RGPD, vous pouvez à tout moment retirer votre consentement avec effet pour l'avenir, sans que la légalité du traitement effectué jusqu'à ce retrait en soit affectée. Le retrait de votre consentement à la participation au jeu peut avoir pour conséquence le retrait de votre participation.

Pour l'exercice de vos droits précités, veuillez-vous adresser au Service Client de la société organisatrice en utilisant le formulaire disponible via le lien suivant : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport>, ou en lui écrivant à [contact@lidl.fr](mailto:contact@lidl.fr) ou à l'adresse suivante : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg.

Pour toute autre question concernant le traitement de vos données personnelles et qui ne constitue pas une demande d'exercice de droits, vous pouvez vous adresser à notre délégué à la protection des données (DPO) en lui écrivant à [protection.donnees@lidl.fr](mailto:protection.donnees@lidl.fr) ou à l'adresse suivante : Service Protection des données de LIDL France, Direction Juridique et Compliance, 72 avenue Robert Schuman, 94533 RUNGIS CEDEX 1.

Vous disposez en outre d'un droit de réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle nationale pour la protection des données.

Pour une information complète sur les traitements de LIDL France, consultez notre [politique de protection des données](#).

#### **8.4 Informations complémentaires**

Si le gagnant l'a expressément autorisé, son image, son prénom et sa ville pourront être reproduits et utilisés à des fins d'informations liées au présent jeu et/ou ses résultats dans les magasins LIDL, sur les publicités LIDL, sur l'application internet [www.lidl.fr](http://www.lidl.fr), les pages Facebook, Instagram et le compte Twitter de LIDL France, ainsi que sur les titres de presse qui seraient amenés à suivre le jeu.

Cette utilisation ne conférera aux gagnants aucun droit à rémunération ou avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

#### **ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

**9.1** La participation au jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement et de ses éventuels annexes et avenants.

Le présent règlement est librement consultable sur l'onglet du jeu disponible sur la page adresse url du règlement de jeu et est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande avant le 04/02/23 à l'adresse suivante : à [socialmedia@lidl.fr](mailto:socialmedia@lidl.fr)

**9.2** La société organisatrice a élaboré le présent règlement en application du droit français et de la directive 2005/29/CE du Parlement Européen et du Conseil du 11 mai 2005.

**9.3** Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la société organisatrice.

**9.4** Tout litige né à l'occasion de ce jeu sera soumis aux tribunaux compétents.

**9.5** Le présent règlement a été déposé à la SCP B. DEMMERLE – A. STALTER, commissaire de Justice associés, 5 rue Paul Muller Simonis, 67000 Strasbourg

